

NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Réservation de votre séjour

A la réservation, vous devez verser un acompte de 30 % du montant de votre séjour et les frais de dossier non remboursables.

A la réception de l'acompte, le camping vous enverra une confirmation de réservation qui devra être présentée au camping le jour de l'arrivée.

Toute modification de dossier ou de réservation, doit être notifiée PAR ÉCRIT.

Pour la location de mobil-home, le solde est à régler 30 jours avant la date d'arrivée.

Pour les emplacements, le solde est à régler à l'arrivée.

Toute modification ultérieure du taux de T.V.A. applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour entraînera une modification corrélative du prix T.T.C.

Nos prix comprennent

Consommation d'eau, électricité (sauf en camping caravanning), équipements nécessaires pour le nombre de personnes en mobil-homes (hors personnes supplémentaires), un véhicule par emplacement et l'accès au centre aquatique ainsi qu'aux activités non payantes. Attention en début et en fin de saison certains commerces et animations peuvent être fermés (se renseigner).

Nos prix ne comprennent pas

Voiture supplémentaire, tente supplémentaire, personne supplémentaire, remorque, visiteur journalier, garanti d'annulation et frais de réservation.

L'éco participation et la taxe de séjour payable sur place au tarif déterminé par la commune.

Le ménage de fin de séjour pour les mobil-homes qui doivent être rendus propres (nettoyés, vaisselles lavées, couvertures pliées) sinon un forfait ménage de 90€ sera facturé.

Le supplément forfaitaire pour les animaux, (si non interdits, se reporter aux grilles de

prix).

La caution de 200€ pour les mobil-homes, qui sera perçue à l'arrivée et restituée le jour de votre départ déduction faites, des réparations et des remplacements.

La caution ménage de 90€ qui sera perçue à l'arrivée et restituée au départ déduction faite des frais de nettoyage qui s'aventureraient nécessaires.

Si vous souhaitez partir en dehors des horaires prévus pour les inventaires, la caution vous sera restituée dans un délai d'un mois après votre départ. Une caution de 30€ vous sera aussi demandée pour le badge de la barrière du camping.

Service après-vente

Nous ne pouvons être tenus pour responsable des cas fortuits, de force majeure, fermeture administrative, événements climatiques qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour. En cas de problème dans un mobil-home loué, vous devrez formuler une réclamation SUR PLACE sous 24heures (notamment sur l'inventaire, l'état, le ménage du mobil-home).

Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte et vous serez tenus responsable lors du départ des éventuels dégâts ou manquant.

Toute autre réclamation concernant un séjour doit être adressée en RAR dans un délai de 10 jours après la date de fin de séjour.

Notre service qualité traitera alors votre réclamation dans un délai de 2 mois suivant réception de votre lettre. Les clients doivent fournir un document d'assurance villégiature.

Arrivées et départs

Les locations sont disponibles à partir de 16h et jusqu'à 20 h, les horaires exacts seront mentionnés dans votre contrat de réservation.

Les départs s'effectuent avant 10h.

Les emplacements sont disponibles à partir de 15h et doivent être libérés avant 10 heures. Pour une arrivée ou un départ anticipé, vous devez avertir le camping.

Garantie annulation

Cette garantie est facultative et payable en supplément de la location en même temps que l'acompte. Son montant est de 16€ pour les séjours de 7 nuits et +/- 6€ pour les courts séjours (de 2 à 6 nuits). Extrait d'assurance joint avec le contrat de location de mobil home. Attention les frais de réservations et assurances ne seront pas remboursés.

Annulation du séjour

Toute annulation doit être IMPÉRATIVEMENT être notifiée par courrier recommandé au responsable du camping.

Vous disposez d'un délai de 5 jours, à compter de la date d'annulation, pour nous faire parvenir en RAR le justificatif (certificat médical, de décès ou d'employeur). En cas d'annulation de séjour avant l'arrivée, d'interruption de séjour, ou d'arrivée reportée et quelle que soit la cause, maladie, accident ou événement imprévu, le locataire sera tenu au paiement du solde de la réservation et aucun remboursement sera accordé.